

BIENTOT EN FRANCHE-COMTE

**UNE MONNAIE LOCALE
COMPLEMENTAIRE**

LA PIVE





La Pive, un outil de mobilisation en faveur du développement local

- **Une monnaie locale complémentaire** est utilisée dans une zone géographique bien délimitée, commune ou communauté de communes, canton, département ou région. Faire ses dépenses en utilisant une monnaie locale renforce l'activité du territoire en y retenant une plus grande partie de la richesse créée. Cela privilégie et renforce les liens économiques entre les habitants de ce secteur, les consommateurs, les commerçants et les entreprises locales.
- **Une pratique déjà courante avec des exemples déjà connus de différentes monnaies** : les chèques restaurant sont une forme de monnaie qui permet de régler des repas. Les chèques-vacances sont destinés à des dépenses ciblées. Les grandes surfaces ont développé des cartes de fidélité afin de fidéliser leur clientèle. Par analogie on pourrait dire que « **La monnaie locale, c'est la carte de fidélité de l'économie locale** »
- **Une monnaie locale est un moyen de mobilisation des énergies et des solidarités en faveur du développement local.** Si, en théorie, il n'y a pas besoin de cette monnaie pour acheter local, en pratique, la monnaie complémentaire fédère les énergies en faveur du développement local, crée des solidarités entre consommateurs et commerçants et artisans, et génère de nouvelles complémentarités et de nouveaux échanges entre les entreprises. La Pive peut donc être un formidable levier de développement.

Comment ça marche ?

- **Une monnaie locale peut prendre plusieurs formes** : billets, carte, paiement électronique... Cela dépend du choix des acteurs qui créent la monnaie sur chaque territoire. Dans la majorité des cas, les créateurs de la monnaie locale lancent d'abord la monnaie papier, qui a le mérite de toucher une large frange de la population et de matérialiser l'initiative et la monnaie. Certains adoptent ensuite le paiement électronique qui facilite notamment l'échange entre entreprises. C'est le choix fait pour la Pive, avec un objectif de mise en place du paiement électronique à court terme.
- **La parité 1 PIVE = 1€, est un instrument de facilitation**. L'entreprise continue à ne tenir qu'une seule comptabilité. Elle remplit à l'identique ses obligations fiscales et sociales. Seule s'ajoute la contrainte d'une double caisse.



&



- L'association « La Pive » place sur un compte l'ensemble des euros échangés contre des Pives. Ce compte sert de fonds de garantie et assure la valeur de toutes les Pives en circulation. Ce compte sera ouvert au Crédit Coopératif qui en assurera la gestion.
- Une monnaie locale circule trois fois plus vite que l'euro, l'effet levier des sommes émises est donc important.
- La Pive pourra être acquise à parité égale avec l'euro dans les comptoirs d'échange qui seront conventionnés avec l'association « La Pive ». Ces comptoirs d'échange peuvent être une banque, un commerçant, un artisan ou un local de la Pive.

La Pive est légale



- **C'est une monnaie légale** : L'article 16 de la loi sur l'Economie sociale et solidaire légalise les monnaies complémentaires en modifiant le Code Monétaire et Financier : « *Les titres de monnaies locales complémentaires peuvent être émis et gérés par une des personnes mentionnées à l'article 1^{er} de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire dont c'est l'unique objet social* ».
- **Une demande préalable d'autorisation d'émission** sera à faire auprès de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).
- **La signature d'une charte de « valeurs » et l'adhésion sera obligatoire pour tous les utilisateurs de la Pive, qu'ils soient professionnels ou particuliers.**
- **L'Association de gestion a retenu pour la Pive deux principes**
 - **La non liquidité** : le rendu de monnaie en euro, y compris pour les centimes, ne sera pas possible. C'est un mode équivalent à celui des tickets restaurant.
 - **La non fongibilité** : la conversion de la Pive en euros ne sera pas possible pour les particuliers, elle sera réservée aux entreprises partenaires de la Pive. Ce choix permet de fortement simplifier les formalités d'enregistrement.

La Pive aura deux fonctions complémentaires

Objectif 1 : créer une solidarité du consommateur vis-à-vis des commerçants, artisans, petites entreprises de son lieu de vie

La Pive sera un élément fédérateur d'un territoire qui se mobilise pour garder le maximum d'activité économique « au pays ». Avec l'euro chacun peut déjà privilégier les commerces et entreprises locaux. Avec le mouvement créé par la Pive, cet acte rentre dans une logique collective qui multiplie son efficacité. De plus la Pive sera gérée par ses utilisateurs. Les multiples rencontres ainsi générées par la circulation d'une monnaie locale sont l'occasion de faire émerger des nouveaux besoins partagés par les membres d'un territoire, et sont des facteurs de création d'activités : réparations, services à la personne...

Objectif 2 : créer de nouvelles complémentarités entre les entreprises du lieu

L'efficacité de la Pive est liée à sa capacité à renforcer le réseau d'échange entre les entreprises d'un bassin de vie donné. L'investissement de départ consiste à associer un réseau le plus large possible de prestataires, qui facilite à chacun, particulier ou entreprise, l'utilisation de ses Pives. Ce réseau d'échange est efficace quand il fédère des entreprises régionales de toute sorte : producteurs alimentaires, artisans, professionnels de santé, commerçants, restaurateurs, hôteliers, avocats, organismes de service, associations, entreprises de transport, collectivités territoriales etc ... et quelle que soit leur taille... Dès que possible, la Pive papier sera complétée par la Pive électronique, qui facilitera la fluidité des échanges.

Une charte qui crée un état d'esprit :

En adhérant à la Pive, les particuliers et entreprises, adhèrent à une charte, non contraignante, mais qui demande à chacun de faire évoluer ses pratiques en agissant collectivement en faveur d'une économie plus respectueuse de l'humain et de l'environnement.

Je suis consommateur

La Pive ne remplace pas l'euro, elle s'utilise en complément



1- **J'adhère au réseau Pive dans un des comptoirs d'échange ou sur pive.fr**

2- **Je change des euros en Pives dans les comptoirs d'échange**
1 euro = 1 pive

3- **Grâce à l'annuaire des prestataires agréés « Pive », je vois où je peux aller dépenser mes Pives**

4- **J'achète en Pives des biens et services au même prix qu'en euros**

Je suis responsable d'entreprise

Les contraintes ?

Pour le commerçant, la parité 1 Pive = 1 euro permet de ne pas modifier la comptabilité. Toutes les transactions sont écrites en euros. La contrainte principale est celle de l'ajout d'un nouveau moyen de paiement dans la caisse de l'entreprise. En retour **la Pive représente un moyen précieux de fidélisation de la clientèle**. Les professionnels participants bénéficient de la large communication qui accompagne le dispositif et seront identifiés dans un annuaire interactif détaillé sur pive.fr. Ils peuvent apposer sur leur devanture un macaron mettant en relief leur participation à l'élan incarné par la monnaie locale.



Les transactions effectuées pour tout ou partie en Pive ne modifie pas la comptabilité habituelle. Tout est comptabilisé en euro, sur la base de 1 Pive = 1 euro. La seule minime modification concerne le bilan : il faut créer à côté du compte numéraire en euros, un compte numéraire en pives. Dans un exemple fictif on peut dire qu'au lieu d'avoir en caisse 100 euros à la date du bilan, on aura par exemple 75 euros + 25 pives.

Comment ça marche ?

1- Je remplis le formulaire de demande d'adhésion au réseau Pive

2- Je suis agréé par le groupe local Pive de mon territoire

3- Je contribue financièrement au projet en payant une contribution annuelle d'un minimum de 60 €

4- Je reçois un macaron autocollant qui m'identifie dans le réseau « Ici nous acceptons les Pives »

5- Les particuliers m'achètent des biens ou services en payant en Pives. Je rends la monnaie en Pives, mais je ne peux pas la rendre en euros. Le paiement électronique réduira la contrainte.

6- J'utilise mes Pives

- a) Dans les autres entreprises du réseau
- b) Par l'attribution de primes ou d'une partie du salaire en Pives, avec l'accord du salarié (sur un formulaire type)

6- Si je ne peux pas utiliser mes pives dans le réseau, je les transforme en euros dans un comptoir d'échange dédié

NB : L'usage de la monnaie locale ne modifie en rien les obligations de déclaration légales : TVA, obligations sociales, etc., toutes faites en euros

Témoignages

L'eusko au Pays Basque

Selon un sondage réalisé fin 2013, 25 % des utilisateurs de l'eusko ont poussé la porte d'un nouveau commerce parce qu'il acceptait l'eusko, et 62% ont découvert deux commerces ou plus. Soit 87% des utilisateurs qui sont devenus de nouveaux clients pour au moins un commerce.

Jérôme Etchebarne, Restaurant Etchebarne à Mendionde

« L'eusko, finalement, c'est très simple : pas de double caisse, pas de double comptabilité, je déclare tout mon chiffre d'affaires en euros. Et puis c'est un paiement plus chaleureux. »

Patricia Paris, Alimentation Bar Paris à Saint Jean Pied de Port

« Avec l'eusko, j'ai vu arriver de nouveaux clients, et la plupart reviennent maintenant régulièrement. »

Austin Darraidou, Hôtel Restaurant Euzkadi à Espelette

« Je n'ai aucun problème à réutiliser les eusko que me donnent mes clients car Euskal Moneta a fait entrer plusieurs de mes fournisseurs dans le réseau. Je me paie également un peu en eusko et je n'ai pour l'instant pas converti d'eusko en euros. Continuons... »

Le WIR en Suisse

« Ce n'est pas nous qui cherchons le client, c'est le client qui nous cherche », reprend Ronald Steinhauer, agenceur de cuisines en Suisse romande. « Mon objectif est marketing. Les wirs élargissent mon cercle de clients. Certains m'appellent de Suisse alémanique. Ils ne seraient jamais venus sans ce système. Je n'y vois que des avantages. »

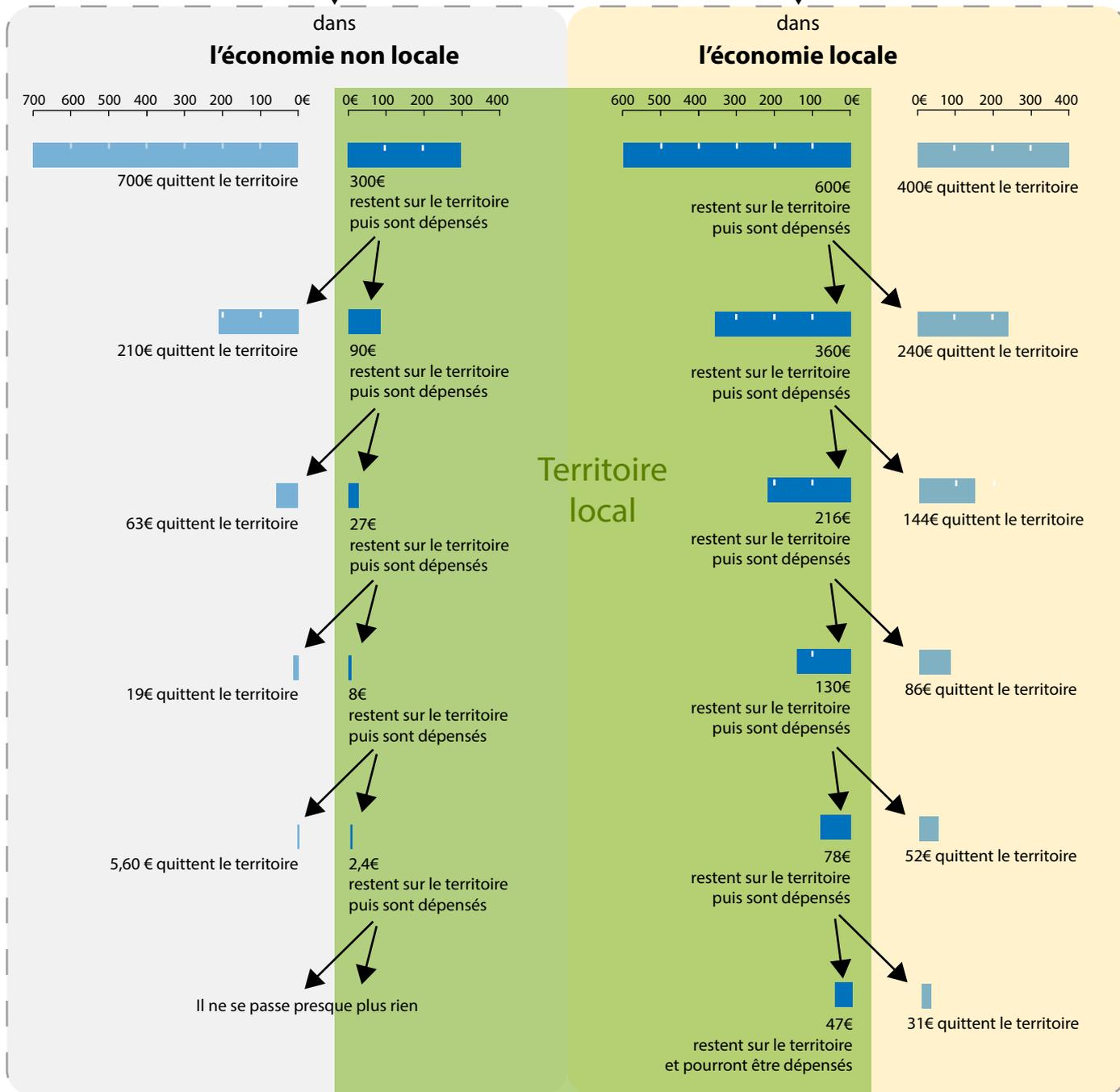
Le Multiplicateur Local

- Économie locale
- Économie non locale
- Territoire local
- Hors territoire local



1000€

Sont dépensés
soit



Résultat :

Après 6 tours dans l'économie **non locale** :

Les 1000 € de départ ont créé **428 €** de chiffre d'affaire sur le territoire.

Seuls quelques centimes sont encore disponibles sur le territoire.

Résultat :

Après 6 tours dans l'économie **locale** :

Les 1000 € de départ ont créé **1431 €** de chiffre d'affaire sur le territoire.

Au 6ème cycle, l'effet multiplicateur est donc de **3,3** par rapport à l'économie non locale

Il reste encore 47 € disponibles.

D'après l'hypothèse selon laquelle 30 % des dépenses des acteurs de l'économie non locale (typiquement les chaînes) sont dépensés sur le territoire local.

D'après l'hypothèse selon laquelle 60 % des dépenses des acteurs de l'économie locale sont dépensés sur le territoire local.

La Pive



de l'économie franc-comtoise !



L'Association La Pive 12, rue Jean Petit 25000 Besançon
06 52 62 05 21

<https://www.facebook.com/pive.monnaie>
pive.monnaie.comtoise@gmail.com